

DISPOSITIONS GÉNÉRALES

! SÉCURITÉ / HYGIÈNE

- Respectez impérativement le code de la route ainsi que la signalétique, et les espaces et règles de circulation. Restez vigilant lors de vos déplacements sur les sites.
- La vitesse sur les zones portuaires est limitée à 30 km/h.
- Il est interdit de fumer dans les bâtiments.
- Il est strictement interdit d'introduire, d'utiliser et de consommer de l'alcool et/ou des stupéfiants. Il en est de même pour les armes...



• En fonction du travail à réaliser et/ou du lieu concerné, portez obligatoirement les Equipements de Protection Individuelle (EPI) adaptés et conformes.



• Respectez les règles du balisage et de la signalétique des zones de chantier et de travail. N'encombrez jamais les zones de circulation, les issues de secours et l'accès aux équipements de sécurité (ex : matériel incendie)

• Respectez les protections et sécurités mises en place.

• Signalez à votre hiérarchie ou à votre interlocuteur toute anomalie, incident, accident...

• Respectez l'ensemble des règles, procédures et consignes de sécurité.

• Toute intervention d'une entreprise extérieure doit obligatoirement, au minimum et au préalable, faire l'objet de la rédaction d'un permis de travail par le donneur d'ordre CCICO Port de Calais et, selon les cas, d'un Plan De Prévention (PDP).

• Lors de leur(s) intervention(s), les personnels des entreprises extérieures doivent être munis des autorisations réglementaires nécessaires selon les lieux et les spécificités de leur(s) intervention(s).

• Le personnel des entreprises doit se conformer aux consignes et procédures particulières du Port de Calais.



! IMPORTANT

- Toute personne accédant aux sites doit obligatoirement se soumettre aux règles et consignes attenantes.
- La CCICO Port de Calais se réserve le droit d'interdire l'accès à toute personne contrevenant aux règles.



ENVIRONNEMENT



- Respectez le tri sélectif des déchets mis en place et préservez la propreté du/des site(s).
- Nettoyez la/les zone(s) et évacuez les déchets après chaque intervention.



ACCÈS / SÛRETÉ

- L'accès à certaines zones est réglementé et soumis à autorisation : se "déclarer" auprès de l'Accueil "Formalités d'Accès" du Terminal pour demander les titres d'accès en zone restreinte (badges, cartes, etc...).
- Portez visiblement et en évidence vos badges ou cartes d'accès.
- Les véhicules "extérieurs" doivent pouvoir être "identifiés".



INFOS PRATIQUES

■ Horaires d'Ouverture

- Cellule Formalités d'Accès : de 07h00 à 22h00 et 7j/7

- PC Exploitation / Poste de Coordination : 24h/24 et 7j/7

- Services Sûreté Portuaire : 24h/24 et 7j/7

■ Le "Plan d'Occupation des Postes" (POP) est disponible auprès du Poste de Coordination et/ou de la Capitainerie du Port.

■ A NOTER : Couverture "WIFI" du Terminal Transmanche et du Bassin de Plaisance. **WiFi**

Pour tout renseignement complémentaire ou pour toute précision, merci de vous rapprocher de votre interlocuteur de la CCICO Port de Calais qui fera le relais.



NUMÉROS UTILES

CAPITAINEURIE DU PORT.....	03 21 00 68 10
SÛRETÉ DU PORT.....	03 21 46 98 56
STANDARD CCICO - PORT DE CALAIS.....	03 21 46 29 00
PC EXPLOITATION / COORDINATION.....	03 21 46 28 81
ACCUEIL "FORMALITÉS D'ACCÈS".....	03 21 46 29 26
INFIRMERIE (RUE DE MOSCOU).....	03 21 46 29 45



NUMÉROS D'URGENCE

En cas d'accident, d'incident, d'incendie, pollution...

SECOURS EXTÉRIEURS.....	15 ou 18 ou 112
PUIS LE SERVICE SÛRETÉ.....	03 21 46 98 56
	7j/7 - 24h/24

BIENVENUE SUR LE PORT DE CALAIS

Chambre de Commerce et d'Industrie
Côte d'Opale - CCICO



Consignes générales à respecter sur les sites du Port de Calais



Document à destination des employés, visiteurs, entreprises extérieures, sous-traitants, chauffeurs livreurs, fournisseurs, stagiaires, intérimaires, etc...

Le Port de Calais est membre de



Calais

PORT DE CALAIS



LE PORT DE CALAIS



LÉGENDE

- 1 Accès exploitants
 - 2 • Gare Terminal TransManche (TTM)
• Cellule Accueil Formalités d'Accès
• PC exploitation / Poste de coordination
• ☺ Restaurant (2^{ème} étage)
 - 3 Base vie Entreprises Extérieures
 - 4 Capitainerie du Port (VHF Canal 17)
 - 5 Hangar BORE II
• Atelier maintenance
• Magasin général
• Salle de consignation
 - 6 ☺ Service médico-social / Infirmerie
 - 7 Magasin vêtements EPI fournitures
 - 8 Outillage Accueil
 - 9 Accès Port Est
 - 10 Terminal sucrier
 - 11 Hôtel Consulaire - CCICO
 - 12 DDEPC (région NPDC)
 - 13 Zone tourisme Transmanche
 - 14 Zone fret Transmanche
 - 15 Ancienne gare maritime
 - 16 Zone "TNGV"
- Point de ralliement

REPÉRAGE DES ZONES INSTALLATIONS PORTUAIRES (IP)

N°IP	Dénomination	Exploitant
1 (ZAR)	Terminal Transmanche Transbordeurs	CCICO
3	Port de commerce - Port Est Bassin Président Henri Ravisse (BPHR)	CCICO
4	Terminal sucrier	TSM
5	Terminal câbles neufs	ALCATEL
6	Quai Paul Devot	CCICO
7	Port de commerce Bassin Carnot Quai Est	CCICO
8	Port de commerce Bassin Carnot Quai Ouest	CCICO

